

Plan de cours
FLS1000 groupe 50 – Français élémentaire sur objectifs spécifiques

Trimestre : Automne 2024
Horaire : Vendredi 14h à 17h
Modalités : En présentiel
Local : V-5550

Professeure : Myra Deraîche
Coordonnées à l'UQAM : bureau V-3355, téléphone : (514) 987-3000 poste 5075
Disponibilité : sur rendez-vous
Coordonnées : deraiche.myra@uqam.ca

1. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours s'adresse à des étudiants non francophones de niveau débutant et faux débutant. À l'issue de ce cours, les étudiants auront développé des habiletés de base pour la communication orale et écrite. L'étudiant sera initié à l'écoute, à la prononciation, au vocabulaire, à la grammaire du français par l'entremise de documents simples axés sur un champ spécifique (administration; science; informatique; technologies, etc.).

2. OBJECTIFS DU COURS

2.1 Objectifs généraux

De façon générale, le cours vise :

- une initiation à la compréhension orale et écrite dans des situations de communication simples de la vie courante ;
- une initiation à l'expression orale et écrite dans des situations de communication simples de la vie courante.

2.2 Objectifs spécifiques

À la fin de ce cours, l'étudiant(e) devra être en mesure de :

- donner et demander des renseignements personnels;
- s'informer sur le domaine d'étude des autres, sur la famille et la situation professionnelle;
- comprendre des horaires et des règlements;
- demander un service, une permission;
- parler d'habitudes quotidiennes et professionnelles;
- parler de ses projets professionnels;
- s'orienter dans le but de visiter Montréal.

3. CONTENU DES APPRENTISSAGES

Au cours de la session, l'étudiant sera appelé à :

- s'approprier des notions grammaticales de base*;
- distinguer et prononcer les sons du français;
- établir le rapport entre la graphie et les sons;
- appliquer les règles du rythme et de l'intonation;
- comprendre des documents oraux simples;
- se construire un vocabulaire de base en lien avec sa réalité et son domaine d'études;
- échanger en français lors d'une discussion simple portant sur l'administration et le monde des affaires;
- évoluer plus facilement dans son environnement : la ville de Montréal.

*Le cours abordera les notions grammaticales suivantes selon les besoins du groupe :

- la syntaxe de la phrase simple;
- le genre et le nombre des noms et adjectifs (nationalités et professions);
- les déterminants : référents et non-référents;
- les temps verbaux : le présent de l'indicatif, le futur proche, l'impératif présent, le passé composé;
- les semi-auxiliaires pouvoir, devoir et vouloir;
- les formes interrogative et négative;
- les prépositions, notamment les prépositions de lieu.

4. STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES

La plus longue partie du cours est consacrée à la communication orale, sous toutes ses formes. La grammaire, la syntaxe et le lexique sont vus en classe entre autres à l'aide d'explications, d'exercices, de jeux de rôles, de mises en situation, d'activités interactives, d'exploitation de documents audio.

Les différentes activités proposées en classe pourront être individuelles, collectives ou de groupe.

5. ÉVALUATION

Les évaluations d'expression orale et de compréhension orale comptent pour 60 % et les évaluations d'expression écrite et de compréhension écrite pour 40 %.

5.1 Pondération

Outils d'évaluation	Pondération
Tests de compréhension orale	10 % + 20 % : 30 %
Examens d'expression orale	10 % + 20 % : 30 %
Tests d'expression et compréhension écrites	20 %
Travaux pratiques	4 travaux de 5 % : 20 %

Certains travaux seront purement formatifs et aucune note ne leur sera attribuée. Les informations sur les évaluations seront expliquées en classe et les documents d'information déposés sur Moodle. Voir aussi le calendrier du cours avec les dates d'évaluation.

5.2 Barème de notation

(d'après le Règlement no 5 de l'Université et le barème de la Faculté de communication)

Excellent	Très bien	Bien	Passable	Échec
A+ = 95 - 100	B+ = 82 - 84	C+ = 72 - 74	D+ = 62 - 64	E = 0 à 59.4
A = 90 - 94	B = 78 - 81	C = 68 - 71	D = 60 - 61	
A- = 85 - 89	B- = 75 - 77	C- = 65 - 67	-----	

« La note finale est haussée à partir de .5 »

UTILISATION DE LA NOTE «ZE » ET « I » :

ZE « Échec par abandon non spécifié »	Cette note a été créée pour différencier la provenance des échecs tel que décrit au Règlement numéro 5, article 7.6.1 b). Cette note doit être utilisée pour signaler un échec par abandon ou par une non-présence au cours.
I « Incomplet »	La Lettre « I » ne doit être attribuée qu'à titre exceptionnel et ne peut s'obtenir qu'après entente avec la professeure ou le professeur. La lettre « I » doit être remplacée par une note définitive dans les quatre semaines qui suivent la fin du trimestre pour les étudiantes et étudiants de premier cycle et dans les deux mois qui suivent la fin du trimestre pour les étudiantes et étudiants de cycles supérieurs .

6. ENTENTE DE TRAVAIL

6.1 Engagement de l'étudiant

Pour ce cours de 3 crédits, l'étudiant s'engage à consacrer chaque semaine entre **quatre et six heures** de travail à l'extérieur du cours, environ.

6.2 Portail Moodle du cours

Il est obligatoire de consulter régulièrement le site *Moodle* du cours. Sur cette plateforme, l'enseignant peut afficher notamment : des réponses d'exercices, des informations sur les devoirs et les évaluations, des documents utiles pour le cours, des exercices supplémentaires, des références et des hyperliens pour l'apprentissage du français.

Pour avoir accès à Moodle :

1. Tapez l'adresse : <http://moodle.uqam.ca>.
2. En haut à droite, cliquez sur « Connexion ».
3. Entrez votre code MS et votre mot de passe (composé de 8 caractères : les trois premières lettres de votre nom de famille en majuscule et de votre NIP UQAM de 5 chiffres).
4. Choisissez votre cours.

Si vous n'avez pas de code MS, allez sur <http://codeaccesms.uqam.ca> pour l'obtenir.

6.3 Courrier électronique de l'UQAM

Il est obligatoire de consulter régulièrement le courrier électronique (courriel) de l'UQAM. Chaque étudiant inscrit à l'UQAM a une adresse de courriel normalisée : nom.prenom@courrier.uqam.ca.

6.4 Portail étudiant

Consultez aussi le portail étudiant pour avoir accès à de nombreuses informations : horaire personnel, notes et résultats, factures et relevés pour impôts : <https://www.portailetudiant.ca>

6.5 Absences ou retards

Toute absence aux tests, travaux et examens faits en classe entraînera automatiquement la note zéro (0). Les travaux notés non remis à la date fixée obtiendront automatiquement la note zéro (0). Veuillez aviser l'enseignant de votre absence à ces évaluations le plus rapidement possible.

Par souci d'équité, aucun retard n'est accepté dans la remise des rédactions, devoirs ou autres travaux. Pour connaître les dates de remise, consultez le calendrier inclus dans le présent plan de cours.

6.6 Liberté académique



Le droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission de l'Université.

Ce droit comprend la liberté :

- a) d'enseignement et de discussion;
- b) de recherche, de création et de publication;
- c) d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris l'établissement duquel la personne relève, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion;
- d) de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques.

Il doit s'exercer en conformité avec les normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté universitaire.

En reconnaissant, en promouvant et en protégeant la liberté académique universitaire, cette politique soutient la mission de l'Université, laquelle comprend la production et la transmission de connaissances par des activités de recherche, de création et d'enseignement et par des services à la collectivité.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la section [Liberté académique universitaire](#) sur le site enseigner.uqam.ca.

6.7 Intégrité académique



7. MATÉRIEL REQUIS ET BIBLIOGRAPHIE

Est obligatoire pour ce cours :

1. Méthode de français *Par ici*, de Nancy Desjardins, niveau A1/1-2, Les Éditions MD
2. Cahier d'exercices *Par ici*, de Nancy Desjardins, niveau A1/1-2, Les Éditions MD

Ce matériel est disponible sur le site web de la Coop UQAM : <https://www.coopuqam.com/>

Attention : Il est absolument **interdit de photocopier** un manuel ou des extraits de manuel. Les contrevenants risquent d'être poursuivis en justice. L'École de langues et l'Université se dégagent de toute responsabilité en la matière.

8. SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS

8.1 Service à la vie étudiante

Informations sur les Services à la vie étudiante

Les Services à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.

Bureau des services-conseils (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à services-conseils@uqam.ca.

Bureau de l'**aide financière** : pour prendre rendez-vous, écrivez à aidefinanciere@uqam.ca.

Concernant les **bourses**, pensez à consulter Le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à bourses@uqam.ca pour toute question.

Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : <https://sve.uqam.ca/>.

8.2 Soutien académique en français langue seconde

Nous offrons, à la communauté uqamienne, du soutien sous forme de tutorat pour tous les niveaux de français langue seconde, et des ateliers de conversation pour les gens de niveau élémentaire. Pour connaître les services et vous inscrire, visitez la page internet : <https://langues.uqam.ca/soutien-academique-fls/>

9. EXTRAIT DE LA POLITIQUE 16 DE L'UNIVERSITÉ

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de [formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel](#).

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

10. EXTRAIT DE LA POLITIQUE 42 DE L'UNIVERSITÉ

Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@ugam.ca; harcelement.ugam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.ugam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131